

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°3 du CPAT

Chambéry, le 24 septembre 2024



### Rapport et conclusions de l'Enquête Publique ZAC3 de

Technolac :

**OUI, IL FAUT MODIFIER CE VIEUX PROJET, ET PAR LA CONCERTATION !**

Le Collectif pour un Projet Agricole à Technolac (CPAT), créé début 2023 et fortement mobilisé dans le cadre de l'enquête publique menée du 17 juin au 19 juillet 2024 sur l'intérêt public du projet ZAC 3 de Technolac, vient de prendre connaissance ce 23 septembre du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêtrice.

Pour rappel, est en jeu l'artificialisation de 21 ha de terres agricoles, parmi les plus fertiles et naturellement irriguées de Savoie, avec ses conséquences sur l'agriculture, l'autonomie alimentaire du territoire, la biodiversité, le stockage du carbone, l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN),...

Le CPAT tient à faire part de ses premières réactions, en 5 points .

**1- Le CPAT s'étonne que ce rapport et ces conclusions, remises au Préfet, au maire de La Motte Servolex et à quelques responsables de CGLE à partir du 30 août n'aient été rendus publics que le 23 septembre et en toute discrétion, sur le seul site officiel de l'enquête. Les élu.es du territoire concerné de Grand Chambéry et de Grand Lac, comme les médias et les citoyen.nes ne méritent-ils pas d'être informés avant toute décision sur ce dossier important et soulevant de nombreux débats ou contestations ?**

**2- Le CPAT tient à souligner la qualité, l'ampleur et l'objectivité du travail effectué par la commissaire-enquêtrice, avec ce rapport complet de 57 pages et ses conclusions de 9 pages. Ce travail est à la hauteur du nombre très important des contributions individuelles (641 prises en compte, dont 96 % opposées au projet d'artificialisation et favorables à un projet agro-écologique)**

**3- Le CPAT se félicite que nombre de ses arguments soient confortés par ce rapport, concernant notamment :**

- les potentiels de densification des ZAC 1 et 2,
- les réserves encore disponibles sur Technolac et sur les autres Zones d'Activités Economiques,
- les impacts négatifs non réglés en terme de déplacements et autres nuisances,
- les atteintes irréversibles concernant ces 21 ha de bonnes terres agricoles,
- les conséquences négatives vis à vis des objectifs d'augmentation de l'autonomie alimentaire et de respect de la Loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) portés pourtant par les collectivités.

**4- Le CPAT regrette que la commissaire-enquêtrice émette néanmoins un avis « favorable », même si assorti de 4 réserves et 4 recommandations importantes, et ce, malgré ces constats et interrogations, les contre-propositions, la forte mobilisation contre ce projet ZAC 3 de citoyen.nes, des associations et de tous acteurs agricoles.**

**L'urgence de la Transition Ecologique et Sociale, de la priorité à donner à l'agriculture pour l'alimentation de proximité, comme le confortement d'ambitions novatrices pour Savoie Technolac auraient largement justifié un avis « négatif » pour ce projet du Monde d'avant, afin d'obliger à le modifier et à l'améliorer profondément avec une partie agro-écologique significative et une densification maximum préalable.**

**La promesse d'une « compensation » pour faire un peu de maraîchage collectif sur 1 seul**

hectare, de plus en partie sur des zones de biodiversité, n'est pas sérieuse.

5 – le CPAT, tout en continuant à s'opposer à ce projet ZAC 3, sera vigilant sur le strict respect de ces réserves et recommandations, notamment celle déjà énoncée par Grand Chambéry :  
**« Le programme d'aménagement de la ZAC 3 doit respecter les 2 phases et conditionner la réalisation de la seconde tranche à l'urbanisation complète de la 1ère tranche ainsi qu'il est demandé par l'Autorité environnementale dans son 2ème avis »**

Il n'y a pas d'urgence ni de raison de se soumettre aux exigences d'une seule entreprise. Le non respect strict de ces réserves et recommandations, comme toute décision précipitée de CGLE avant que les élu.es de Grand Chambéry et Grand Lac aient pu prendre connaissance de ce rapport et d'en débattre, seraient considérés comme une provocation, un mépris de l'Enquête Publique, et donc un déni de démocratie. En contradiction des engagements de CGLE de poursuivre la concertation.

Un tel passage en force aurait des conséquences néfastes et multiples dont CGLE porterait la responsabilité...

### **Collectif pour un Projet Agricole à Technolac (CPAT)**

#### **Contact presse :**

Gérard Blanc – 06 43 28 15 45

Elsa Sidawy – 06 85 31 94 36

collectifagricolotechnolac@proton.me

**Site :** <https://natureenville.org/pour-un-projet-agricole-a-technolac>